COMPTE RENDU

CONSEIL SYNDICAL DU 11 MAI 2023 – 18H30

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres absents : 8
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai, le Comité Syndical dûment convoqué (le 25 avril 2023), s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire au siège du Syndicat du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière à Bourg-sur-Gironde, sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DU GRAND CUBZAGUAIS AU SGBV MORON BLAYAIS
PRESENTS : Madame DOUCET.
Messieurs JOLY, MARTIAL, POTIER, SUBERVILLE.
POUVOIRS : Madame MONSEIGNE donne pouvoir à Monsieur POTIER.
Monsieur LAVEUF donne pouvoir à Monsieur JOLY.
ABSENTS EXCUSES :
ABSENTS : Messieurs BLANC, GRAVINO.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DE BLAYE AU SGBV MORON BLAYAIS
PRESENTS : Madame PICQ.
Messieurs ROBIN, RODRIGUEZ.
POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Monsieur DUEZ.
ABSENTS : Monsieur GAYRARD.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC LATITUDE NORD GIRONDE AU SGBV MORON BLAYAIS
PRESENTS : Messieurs CAVARD, JOYE, SOULIGNAC.
POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Messieurs BESSE, BUSQUET.
ABSENTS :

DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DU FRONSADAIS
PRESENTS: Madame REGIS.
Monsieur BAYARD.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18H40. Le Président demande s'il y a des remarques relatives au compte-rendu du Conseil syndical du 09 mars 2023.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est signé par le Président et le secrétaire de séance (Jean-Pierre Suberville).

Secrétaire de séance : Marie-France REGIS

<u>Ordre du jour</u> :

1- Rapport n° 2023-18 - Compte de gestion 2022

2- Rapport n° 2023-19 - Compte administratif 2022

3- Rapport n° 2023-20 - Affectation du résultat 2022

4- Rapport n° 2023-21 - Création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de chargé de projets "restauration de la trame verte - animation territoriale" à compter du 16 août 2023

5- Rapport n° 2023-22 - Création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de chargé de projet "Technicien rivière" à compter du 1er septembre 2023

6- Rapport n° 2023-23 - Création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de chargé de projets "Technicien zones humides - Eco-animateur/trice" à compter du 1er septembre 2023

7- Rapport n° 2023-24 - Suppression d'un emploi de responsable de la régie technique au grade d'agent de maîtrise principal territorial

8- Rapport n° 2023-25 - Création d'un emploi d'animateur foncier et contrôleur de travaux rivière au grade d'agent de maîtrise principal territorial

9- Rapport n° 2023-26 - Actualisation des modalités de prise en charge des frais de déplacements, des frais de repas et des frais d'hébergement

10- Rapport n° 2023-27 - Appel à projet "Nature et Transition" années 2022/2024 : modification du plan de financement

11- Rapport n° 2023-28 - Études géotechniques pour la pose d'une passerelle à Saint-Christoly-de-Blaye et la renaturation d'un cours d'eau à Bayon-sur-Gironde Lots 1 et 2 : plan de financement

1- Rapport n° 2023-18 - Compte de gestion 2022

Le Président présente les résultats du Compte de gestion de l'année 2022. Il rappelle que ce dernier doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Président annonce :

Un résultat d'exercice 2022 en section d'investissement à -315 502.80 euros

Un résultat d'exercice 2022 en section de fonctionnement à 188 490.54 euros

Un résultat de clôture de l'exercice 2022 en section d'investissement à -133 710.54 euros

Un résultat de clôture de l'exercice 2022 en section de fonctionnement à 427 285.58 euros

Un total du résultat de clôture de l'exercice 2022 à 293 575.04 euros

Le Président propose de passer au vote.
Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022.

2- Rapport n° 2023-19 - Compte administratif 2022

Le Président présente les résultats comptables de l'exercice considéré. Il annonce les résultats suivants pour l'exercice 2022 :

Fonctionnement

Dépenses	679 810,71 €
Recettes	868 301,25 €
Résultat de l'exercice :	
Excédent	188 490,54 €
Excédent de clôture	**427 285,58 €**

Investissement

Dépenses	571 924,61 €
Recettes	256 421,81 €
Résultat de l'exercice :	
Déficit :	- 315 502,80 €
Déficit de clôture	- 133 710,54 €

Le Président précise que l'approbation du compte administratif doit se faire sous la présidence du doyen d'âge et en son absence.

Le doyen d'âge étant désigné, Monsieur Soulignac propose de passer au vote pour l'approbation du compte administratif.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2022.

3- Rapport n° 2023-20 - Affectation du résultat 2022

Le Président présente les éléments relatifs à l'affectation du résultat 2022. Il détaille les chiffres suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT		**SECTION D'INVESTISSEMENT**	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R 002 excédent reporté	D001 solde exécution N-1	R 001 solde exécution N-1 R1068 excédent de fonctionnement capitalisé
	293 575,04 €	**133 710,54 €**	**133 710,54 €**

Le Président propose de passer au vote.
Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2022.

4- Rapport n° 2023-21 - Création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de chargé de projets "restauration de la trame verte - animation territoriale" à compter du 16 août 2023

Le Président explique que suite au départ de la chargée de projet restauration de la trame verte, il est nécessaire de poursuivre la mission par un recrutement.

Le Président rappelle le contexte de recrutement difficile et annonce avoir trouvé un candidat au profil satisfaisant.

Le Président propose au conseil syndical de recruter ce candidat dans le cadre d'un contrat de projet pour une mission de deux ans.

Le Président propose de passer au vote.
Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de chargé de projets "restauration de la trame verte - animation territoriale" à compter du 16 août 2023.

5- Rapport n° 2023-22 - Création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de chargé de projet "Technicien rivière" à compter du 1er septembre 2023

Le Directeur rappelle la proposition de recrutement d'un technicien rivière prévue au budget 2023 visant à anticiper un départ à la retraite d'un agent et permettant un tuilage.

Il s'avère que le départ en retraite du Technicien rivière est repoussé au-delà de l'année 2023.

Compte tenu des missions à venir relatives à la réalisation du prochain PPG du Moron et la réalisation d'avenant aux différents PPG existants pour y intégrer les zones blanches. Compte tenu d'un accord de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à financer la réalisation de ces missions en interne, le Président propose au conseil syndical la création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de chargé de projet "Technicien rivière" à compter du 1er septembre 2023 pour une durée de deux ans.

Le Président propose de passer au vote.
Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de chargé de projet "Technicien rivière" à compter du 1er septembre 2023

6- Rapport n° 2023-23 - Création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de chargé de projets "Technicien zones humides - Eco-animateur/trice" à compter du 1erseptembre 2023

Le Président et le Directeur annoncent avec regret le départ du responsable de la mission expertise écologique. Le Président explique qu'il s'agit d'un départ relatif à la volonté de développer un projet personnel.

Compte tenu des diverses évolutions de l'organigramme, le Directeur propose une modification de ce dernier et une modification du poste qui permettrait à la fois de poursuivre la mission zones humides sur un équivalent à 0.5 ETP et de développer une mission d'éducation à l'environnement pour un équivalent à 0.5 ETP.

Le Président propose de passer au vote.
Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de chargé de projets "Technicien zones humides - Eco-animateur/trice" à compter du 1er septembre 2023

7- Rapport n° 2023-24 - Suppression d'un emploi de responsable de la régie technique au grade d'agent de maîtrise principal territorial

Dans la poursuite de l'évolution de l'organigramme et pour répondre à la mission d'animation foncière financée par le Conseil départemental de Gironde, le Président propose la suppression d'un emploi de responsable de la régie technique au grade d'agent de maîtrise principal territorial et la création d'un nouveau poste basée sur des missions d'animation foncière et de contrôleur de travaux en rivière.

Le Président propose de passer au vote.
Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la suppression d'un emploi de responsable de la régie technique au grade d'agent de maîtrise principal territorial.

8- Rapport n° 2023-25 - Création d'un emploi d'animateur foncier et contrôleur de travaux rivière au grade d'agent de maîtrise principal territorial

Le Président explique que cette proposition découle du sujet précédent.

Le Président propose de passer au vote.
Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la création d'un emploi d'animateur foncier et contrôleur de travaux rivière au grade d'agent de maîtrise principal territorial.

9- Rapport n° 2023-26 - Actualisation des modalités de prise en charge des frais de déplacements, des frais de repas et des frais d'hébergement

Le Président propose au conseil syndical une actualisation des modalités de prise en charge des frais de déplacements, des frais de repas et des frais d'hébergement. Il rappelle que dans le contexte actuel, cette actualisation apparaît nécessaire compte tenu de l'évolution des frais de carburant et de restauration notamment.

Le Président propose de passer au vote.
Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité l'actualisation des modalités de prise en charge des frais de déplacements, des frais de repas et des frais d'hébergement.

10- Rapport n° 2023-27 - Appel à projet "Nature et Transition" années 2022/2024 : modification du plan de financement

Le Directeur explique que dans le cadre de l'appel à projet Nature et transition, un travail a été mené avec l'Agence de l'eau (cofinanceur du projet) pour affiner le plan de financement et la demande d'aide.

Le montant de l'aide sollicitée auprès de l'agence serait de 86 641.50 euros.

Le Président propose de passer au vote.
Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la modification du plan de financement

11- Rapport n° 2023-28 - Études géotechniques pour la pose d'une passerelle à Saint-Christoly-de Blaye et la renaturation d'un cours d'eau à Bayon-sur-Gironde Lots 1 et 2 : plan de financement

Le Président annonce avoir engagé deux prestations d'études géotechniques dans le cadre des projets de Bayon-sur-Gironde et des lacs de Saint-Christoly.

Il précise que le marché a été notifié (deux lots) et propose de délibérer sur le plan de financement en vue de déposer une demande d'aide à l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Le Président propose de passer au vote.
Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le plan de financement

Informations diverses

Le Président et le Directeur annoncent les points suivants :

- ✓ La notification du marché relatif à l'acquisition d'un camion benne pour la régie technique
- ✓ La notification du marché relatif au suivi de la qualité de l'eau 2023/2025
- ✓ La réalisation d'un document de communication relatif à la stratégie du Syndicat
- ✓ La validation du Rapport social unique 2021
- ✓ L'acquisition de parcelles en bordure du Grenet sur la commune de Villeneuve
- ✓ Un accord trouvé entre la CDC de Blaye, le SIAEPA et le Syndicat du Moron pour l'acquisition des bâtiments de la régie technique situés à Villeneuve

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 19H40.